



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question au Gouvernement n° 1947

Texte de la question

SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

M. le président. La parole est à M. Yanick Paternotte, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Yanick Paternotte. Ma question s'adresse à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale.

Hier, une nouvelle fois, monsieur le ministre, l'Île-de-France a été le théâtre d'une violence scolaire. À Vitry-sur-Seine, dans le Val-de-Marne, un lycéen a été projeté au sol, roué de coups et poignardé à la cuisse par sept individus qui s'étaient introduits dans l'établissement.

Récemment encore, dans ma circonscription, à Gonesse, le lycée René-Cassin a connu des situations de violence.

Depuis la rentrée scolaire, plusieurs lycéens ont été violemment agressés par des bandes de jeunes.

Or, s'il y a un lieu qui doit être protégé de toute forme de violence, un lieu qu'entre tous, il faut sanctuariser, c'est bien l'école.

Je déplore qu'hier, les collectivités locales, la région et le département, se soient renvoyé la balle sur le sujet, le département étant propriétaire du site et la région responsable du lycée. (*Protestations sur les bancs du groupe SRC.*)

Avec Brice Hortefeux, vous avez souhaité sécuriser les abords des établissements à risque pour éviter les intrusions de bandes violentes. Ainsi, près de 200 collèges et lycées considérés comme particulièrement vulnérables ont élaboré des plans pour endiguer une violence qui ne s'arrête plus aux portes des établissements. Des mesures portant essentiellement sur les abords, les clôtures, voire la vidéo-prévention, ont donc été prises.

De plus, vous avez mis en place des équipes mobiles de sécurité qui viennent accompagner les personnels d'encadrement dans les lycées. Elles étaient d'ailleurs présentes dès hier sur les lieux de l'agression.

Malheureusement, il est impossible de se prémunir contre la violence lâche et aveugle. Pourriez-vous nous donner des précisions sur les mesures déjà prises pour lutter contre ces faits intolérables qui traumatisent victimes et familles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement*. Monsieur le député, l'agression dont a été victime hier un élève de troisième au sein de la cité scolaire Adolphe-Chérioux témoigne d'une nouvelle forme de violence que nous constatons dans les établissements scolaires : intrusion de membres extérieurs à un établissement et agression avec arme.

Quelque part, cette agression conforte la stratégie de sanctuarisation de nos établissements que j'ai mise en place avec Brice Hortefeux depuis la rentrée. Nous avons créé les équipes mobiles de sécurité, qui sont placées auprès des recteurs et interviennent sur les lieux de crise.

M. Jérôme Lambert. Elles arrivent après !

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale*. Composées pour moitié de personnels de l'éducation nationale et pour moitié de personnels de la police et de la gendarmerie, elles peuvent, en amont,...

M. Jérôme Lambert. Non !

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale*. ...empêcher des situations de dégénérer et sont appréciées sur le terrain.

Nous avons également mis en place avec l'Institut des hautes études de sécurité un programme de formation des personnels d'encadrement. Plus de 400 chefs d'établissement seront formés avant la fin de l'année aux situations de crise.

Enfin, nous avons accéléré le programme de diagnostic de sécurité dans les établissements, qui permet ensuite de prendre des mesures efficaces. Pour cet établissement, il avait été préconisé au mois de mai la mise en place d'une clôture, et je ne peux que regretter que, depuis, le département, qui est propriétaire du site, et le conseil régional, qui a la gestion des lycées, aient cru bon de temporiser sur ce sujet. (*Protestations sur les bancs du groupe SRC.*) Nous avons besoin que chacun prenne ses responsabilités, l'État prendra les siennes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Yanick Paternotte](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1947

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 février 2010